

# COMPTE RENDU REUNION du 17/05/2016

\*\*\*\*\*

**Présents** : T. Peycéré (TP), S Vergès (SV), D. Vialade (DV) , P Cano (PC), C Pellefigue (CP)

**Procuration** : P Pécapéra à C Pellefigue

**Secrétaire de séance** : S Vergès

Début de la séance : 18h40

## Ordre du jour :

- Validation compte rendu 12/04/2016
- Délibérations
- Programme voirie 2016
- PPR- inondations
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour

- **VALIDATION CR du 12/04/2016**

Pas de remarque.

Le CR du 12 avril 2016 est **validé**.

- **DELIBERATIONS**

- **Périmètre Loi Notre - Fusion des 3 communautés de communes**

Par arrêté en date du 1<sup>er</sup> avril, Mme la Préfète a proposé le périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Adour-Rustan-Arros, du Val d'Adour et du Madiranaise, de Vic-Montaner et du SIVOS des trois cantons.

Le 11 avril, l'arrêté précité est retiré car le Sivos inclu la commune de Sarniguet, commune appartenant au projet de fusion « Tarbes-Ossun-Lourdes ». En conséquence, la proposition de fusion telle que prévue dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> Avril 2016 ne peut dès lors être conduite. Le SIVOS des 3 cantons devra également être dissous au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Mme la Préfète propose donc de fusionner les 3 communautés de communes Adour-Rustan-Arros, du Val d'Adour et du Madiranaise, et de Vic-Montaner comprenant 74 communes.

Mme le Maire précise qu'à ce jour, nous n'avons aucune information quant au devenir du Sivos et par conséquent, le devenir du Rpi. PC demande comment va fonctionner le Rpi si le Sivos est dissous en cours d'année ? Pas de réponses à ce jour.

**Le projet de périmètre tel que proposé par Mme la Préfète en date du 11 avril 2016 est approuvé à l'unanimité**

## Programme voirie 2016

Mme le Maire présente au conseil l'analyse et le rapport des offres envoyées par les entreprises consultées pour les travaux de revêtement de la voirie du contour Mairie et des chemins communaux Lizeras et Berdoye.

9 entreprises ont été consultées, 8 ont répondu, 1 n'a pas présenté d'offre.

Les critères de jugement des offres étaient les suivantes :

- Prix des prestations : 90%
- Valeur technique de l'offre : 10%

Quelques erreurs de chiffrage et d'addition ont été relevées et corrigées.

1 entreprise fait appel à un sous-traitant pour la mise en place des caniveaux.

Le classement final pour la solution de base (tri-couche), après analyse de l'ensemble des critères s'établit comme suit :

- 1 - S.B.T.P. RAUJOL
- 2 - GEOVIA
- 3 - ROUTIERE DES PYRENEES
- 4 - SMTP VIGNEAU
- 5 - COLAS
- 6 - MALET
- 7 - ACCHINI
- 8 - SADE

Le classement final pour la solution « bétons bitumineux », après analyse de l'ensemble des critères s'établit comme suit :

- 1 - ROUTIERE DES PYRENEES
- 2 - S.B.T.P. RAUJOL
- 3 - COLAS
- 4 - MALET
- 5 - GEOVIA
- 6 - ACCHINI
- 7 - SMTP VIGNEAU
- 8 - SADE

Le choix doit porter sur l'entreprise, le type de revêtement, la tranche ferme et/ou les tranches conditionnelles.

Le conseil choisit l'entreprise la mieux-disante sur la proposition du béton bitumineux et au vu de la faible plus-value, inclu les tranches conditionnelles.

Ainsi, le choix se porte sur Routière des Pyrénées : tranche ferme et tranche conditionnelle avec option comme prévu dans l'appel d'offre, pour un montant total de 36 427,40€ HT soit 43 713,88 € TTC

DV demande s'il ne serait pas possible de mettre des bordures autour des réceptacles verres et papier. TP précise qu'il est aussi prévu d'en mettre autour du transformateur électrique et du compteur d'eau de la salle des fêtes.

SV précise que les déblais seront sans doute réutilisés pour boucher les trous des chemins communaux (vers le bois et les 4 chemins) et qu'aucune entrée privée de propriété sera réalisée. Si le privé souhaite profiter de l'entreprise pour faire son entrée, il devra prendre contact avec le responsable de cette dernière et bien sûr à ses propres frais.

Le conseil valide , à l'unanimité, le choix de l'entreprise Routière des Pyrénées - les 2 tranches avec option.

### • PLAN DE PREVENTION DES RQUES - INONDATIONS

SV s'est rendue à la DDT pour une réunion de présentation des PPR dans la plaine de l'Adour.

Une carte des aléas hydraulique a été réalisée par un bureau d'études en 2011 et a été distribuée.

Il s'agit d'annexer ce document aux cartes communales, PLU existant dans les communes.

Cette carte permet aussi d'informer les futurs acquéreurs de terrains des risques encourus.

Le conseil doit prendre connaissance de cette cartographie, vérifier les terrains qui seraient susceptibles d'être viabilisés et construits et ce, à court terme.

Mme le Maire précise que les « dents creuses » devront de toutes façons être recensées pour le PLUI.

Notre commune présente 2 parcelles en zone faible (déjà construites) et 1 en zone faible pour moitié et en zone moyenne pour l'autre.

Le conseil accepte la carte des aléas telle qu'elle est définie par la DDT.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- \* Travaux accessibilité - mise aux normes

Les travaux pour la mise aux normes des toilettes handicapées et le seuil de la porte d'entrée de la salle des fêtes devraient être faits dans l'année.

2 entreprises sont venues chiffrer les travaux : 1 500 € HT et 1 360 € HT.

L'entreprise la mieux-disante est retenue.

- \* Nom de la Région

PC montre le site de la région sur lequel chacun d'entre nous peut voter pour le futur nom.

<http://www.regionlrmp.fr/le-nom-de-ma-region>

Vous avez jusqu'au 10 juin pour vous prononcer !

Séance levée à 20h20